

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1767

23 juillet 2013

SOMMAIRE

Aeriance Investments S.A.	84807	Harmony Multi-Manager	84771
Alepi S.à r.l.	84806	Heidenkampsweg	84770
Bourbon Services Luxembourg S.à r.l.	84816	Hellas Telecommunications (Luxem- bourg) II	84771
Brady Finance Luxembourg	84813	Hofaro S.A.	84772
Eulerphi S.C.A. SICAF-SIF	84804	International Managing Services S.A.	84771
Euramyl S.A.	84797	I.S. Lux S.A.	84772
European Charter Services S.A.	84798	Mac Pulford S.A.	84805
Euroports Holdings S.à r.l.	84798	Mambor Investments S.A.	84804
Euro Protection International S.A.	84802	Manco Osead S.A.	84805
Evercare Fund	84791	Mandarin Road	84805
FAGE International S.A.	84796	Mangaroca S.A.	84785
FIA Swiss Funding Limited	84791	Manima S.A.	84785
Fiduciaire BEFAC Expertises Comptables et Fiscales (Luxembourg) S.à.r.l.	84791	May Fixation S.à.r.l.	84806
Fimeris	84791	Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A.	84806
Financière Daunou 8 S.à r.l.	84802	MGC S.à r.l.	84804
Financière Internationale N°9 S.A., SPF	84802	Monterey Holdings I Sàrl	84784
FinHestia S.à r.l.	84796	Naxamber S.A.	84804
Flight Company	84770	Steplet S.à r.l.	84816
Flowserve Luxembourg Holdings S.à r.l.	84797	TDR FS Co sp. z o.o. Oddział w Luksem- burgu	84770
Forbi S.A.	84802	Travix Luxembourg S.à r.l.	84770
Fortan Investments S.A.	84803	Vetea Invest S.A.	84809
Fortis Private Euro-Fashion-Center	84797	VGO S.à r.l.	84816
Fortis Private Euro-Fashion-Center	84796	Video Parc International S.A.	84809
Framed A.G.	84803	Wallberg Invest S.A.	84808
FRP10 S.à r.l.	84785	Wandsworth S.A.	84809
Fullytop S.A.	84804	WP XI Investments S.à r.l.	84784
Gate-16 Lux S.A.	84792	X-Nov IP S.à r.l.	84807
Gefonds (Lux)	84772	X-Nov IP S.à r.l.	84808
Green River JV Co Lux S.à r.l.	84773	Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V. ...	84773

Travix Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 167.080.

Extrait de la résolution prise par le gérant unique en date du 6 juin 2013

Le siège social de la société a été transféré de L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la liberté, à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 6 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Travix Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013073846/14.

(130091046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

TDR FS Co sp. z o.o. Oddzial w Luksemburgu, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 150.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de la Société TDR FS Co sp. z o.o. ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharon Callahan

Représentant permanent de la succursale

Référence de publication: 2013073851/12.

(130090099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Flight Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2526 Luxembourg, 12, rue Schrobelgen.

R.C.S. Luxembourg B 53.058.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013074999/10.

(130092558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Heidenkampsweg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.563.900,00.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 119.043.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue au siège social en date du 03/12/2012

L'Assemblée décide de:

- Renouveler le mandat des Administrateurs suivants avec effet à partir du 03 décembre 2012:

* Brian Conroy, en tant qu'Administrateur de type A;

* Andrew Whitty, en tant qu'Administrateur de type A;

* Bastow Charleton S.à r.l., en tant qu'Administrateur de type B.

Le siège social de Bastow Charleton S.à r.l. se situe au Centre Helfent, 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange depuis le 27/09/2012.

Durée du mandat pour les trois administrateurs: jusqu'à l'Assemblée générale qui se tiendra en l'année 2013.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013075033/18.

(130092673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Hellas Telecommunications (Luxembourg) II, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.039.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision rendue en date du 17 mai 2013, de la High Court of Justice - Companies Court de Londres (no 10471 de 2011), que Monsieur Carl Stuart JACKSON a été délié de ses fonctions de liquidateur, et que Monsieur Simon James BONNEY de RSM TENON LIMITED, avec adresse professionnelle à Londres, W1U 4JT, 66, Chiltern Street, a été nommé en son remplacement, le tout avec effet à la même date du 17 mai 2013.

Il en résulte que les deux liquidateurs de la société sont dorénavant:

Monsieur Andrew Laurence HOSKING, né le 15 juin 1966, demeurant professionnellement à 66 Chiltern Street, Londres W1U 4JT (Royaume-Uni) (c/o RSM TENON Limited)

et

Monsieur Simon James BONNEY, né le 2 octobre 1977, demeurant professionnellement à 66 Chiltern Street, Londres W1U 4JT (Royaume-Uni) (c/o RSM TENON Limited)

La présente publication a lieu par application des dispositions de l'article 21 du règlement européen précité 1346/2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour HELLAS TELECOMMUNICATIONS (Luxembourg) II SCA en liquidation judiciaire

Par délégation spéciale

Me Claude GEIBEN

Référence de publication: 2013075034/24.

(130090506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Harmony Multi-Manager, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.021.

—
Le Rapport Annuel non audité au 31 décembre 2012 et la distribution du dividende relative aux résolutions de l'Actionnaire unique du 16 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075032/11.

(130092443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

International Managing Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 165.416.

—
Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 juin 2013

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme "INTERNATIONAL MANAGING SERVICES S.A." décide de nommer en tant qu'administrateurs-délégués Monsieur Gérard MARICHY, retraité, né le 12 septembre 1947 à Dijon (France), demeurant à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, et Monsieur Antoine GUIGUET, directeur de sociétés, né le 15 avril 1978 à Romorantin-Lanthenay (France), demeurant à L-1255 Luxembourg, 6, rue de Bragance.

Les mandats des administrateurs-délégués ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2019.

Signé: N. Gloesener, G. Marichy, A. Guiguet, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 juin 2013. Relation: LAC / 2013 / 25246. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Releveur ff. (signé): Irène THILL.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 7 juin 2013.

Référence de publication: 2013075055/19.

(130092218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

I.S. Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8081 Bertrange, 3, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 71.719.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 06 juin 2013

Démission de Paul Naa de son post d'administrateur.

Renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de 6 ans de Madame Servais Josiane, né le 22/02/1957 à Malmedy, demeurant au 24 Fastre B-4890 Thimister Clermont.

Renouvellement du mandat d'administrateur pour une durée de 6 ans de Monsieur Meeuwissen Antoine né le 21/10/1949 à Aubel, demeurant au 24 Fastre B-4890 Thimister Clermont

Renouvellement du mandat d'administrateur délégué pour une durée de 6 ans de Monsieur Meeuwissen Antoine né le 21/10/1949 à Aubel, demeurant au 24 Fastre B-4890 Thimister Clermont

Nomination de Fiduciaire & Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70 909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer, est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013075053/18.

(130092969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Hofaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 69.922.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 juin 2013

1. Mme Mounira MEZIADI a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie B.

2. M. Donovan ANDRE, administrateur de sociétés, né à Virton (Belgique), 21 janvier 1986, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur de catégorie B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour HOFARO S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013075047/16.

(130092877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Gefonds (Lux), Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.423.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés de la société tenue extraordinairement le 31 janvier 2013 à 15.15 heures au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société au 33, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Madame Isabelle Pairon de ses fonctions de gérante. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme en remplacement de Madame Isabelle Pairon, en qualité de gérante, et pour une durée indéterminée, Madame Monika Barbara Kanczuga, employée privée, née le 5 septembre 1981 à Wadowice (Pologne), avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2013075018/20.

(130092230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

Ziksana Investment Group S.à r.l./B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 106.930,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 170.838.

—
Extrait du contrat de transfert de parts de la Société daté du 29 mai 2013

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 29 mai 2013, Actus et Potentia B.V., a transféré 713 parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 713 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 Euro chacune, à Okke Johan Tissing, un citoyen Néerlandais, né le 18 mars 1964, à Den Helder, Pays-Bas, demeurant à Stadhouderslaan 34A, 2517 HZ's-Gravenhage, Pays-Bas;

En vertu du même acte, Maarten Reinder Scholten a transféré 356 parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 356 parts sociales ordinaires d'une valeur de 1 Euro chacune, à Okke Johan Tissing, un citoyen Néerlandais, né le 18 mars 1964, à Den Helder, Pays-Bas, demeurant à Stadhouderslaan 34A, 2517 HZ's-Gravenhage, Pays-Bas;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2013079079/20.

(130096618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Green River JV Co Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 177.750.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the third day of the month of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

White River Holdco Lux S.à r.l., a Company organized as a Société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, under registration process with the Registre de Commerce et des Sociétés, here represented by Thierry Drinka, its Manager, with professional address at 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg.

The appearing party, represented as stated here-above, requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Green River JV Co Lux S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Company's board of managers. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution adopted by the shareholders in the manner required to amend the Articles.

2.3. Branches, subsidiaries or other offices may be established either within the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the board of managers and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall

have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial and other, Luxembourg or foreign enterprises. The Company's purpose is, in particular, to generate significant returns for its shareholders by

(i) locating, analyzing, investing in, acquiring, holding, originating, maintaining, operating, leasing, managing, developing, improving, mortgaging, encumbering, and selling for profit equity and debt interests in real estate and in securities and other interests related to real estate, including, without limitation, developable land, rental apartment buildings, office properties, retail properties, industrial properties, research and development properties, hotels, resorts and destination complexes, timeshares, motels and other lodging facilities, mixed use properties, telco properties and zoned residential land and debt instruments secured by real estate or by interests in such real estate,

(ii) participating as a partner, owner or investor in or lender to other general or limited partnerships, limited liability companies, corporations or other vehicles or Persons, the business of which is related to real estate including, without limitation, the ownership, sale, leasing, financing, development and/or management thereof or the provision of services thereto, and

(iii) engaging in all other activities related or incidental thereto.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required to amend the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares in registered form with a nominal value of twenty-five Euros (EUR 25), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required to amend the Articles.

5.3 Any share premium paid in respect of any shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account of the Company. Such share premium account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new shares, subject to the provisions of the Articles. Moreover, the amount of the said share premium account may be used to provide for the payment of shares, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net losses, to make distributions to the shareholders, or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders. The transfer of shares (inter vivos) to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Company Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by any shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares, in the framework of a decrease of its share capital by cancellation of the redeemed shares, under the following terms and conditions:

(i) the redemption price shall be set by reference to the nominal value of each redeemed share, or if higher within the total amount of any distributable sums in accordance with the entitlement of the redeemed shares as provided for by the Articles. Where the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price;

(ii) the redemption shall be carried out by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders, representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital; and

(iii) the redeemed shares shall be cancelled following the decrease of the capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Manager(s).

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders who set the term of their office. Managers of the Company need not be shareholders.

7.2 If several managers have been appointed, they shall collectively constitute a board of managers.

7.3 If a sole manager has been appointed, she/he/it shall assume all powers conferred by the Company Law and the Articles to the board of managers. The sole manager shall have the option of memorializing her/his/its decisions in minutes.

7.4. The managers are eligible for reappointment but may be dismissed at any time ad nutum (i.e. without any reason) by a resolution of the shareholders. A Manager may resign at any time, but a resigning Manager shall continue to hold office until his successor has been appointed.

Art. 8. Powers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the board of managers or in accordance with article 10.

Art. 9. Procedure.

9.1 The board of managers may appoint from among its members a chairman, who will preside at all meetings of the board of managers and of the shareholders. It may also appoint a secretary, who need not be a manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of the chairman or any other manager at the place indicated in the convening notice.

9.3 Written notice of any meeting of the board of managers, regardless of whether such notice is the original or a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in the case of an emergency meeting, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.4 No such convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice requirement may be waived by the written consent, regardless of whether the original consent or a copy thereof is delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places designated in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

9.5 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, regardless of whether the original appointment or a copy thereof delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed subsequently in writing.

9.6 The board of managers may validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication that allows all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to in-person participation at such meeting.

9.8 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

Art. 10. Representation of the Company.

10.1 The Company shall be bound towards third parties by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board or managers or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of managers.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the single or joint signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and within the limits of such power.

Art. 11. Conflicts of interest.

11.1 In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such manager's or officer's interest therein, shall be reported to the next succeeding meeting of the shareholders. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflict of interest must be recorded in minutes.

11.2 Notwithstanding the above, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company or firm. Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 12. Liability of the managers.

12.1 In connection with their mandate, the managers assume no personal liability for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles and the applicable provisions of the Luxembourg law.

12.2 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Company Law, a manager shall not be responsible for the acts, omissions or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which may occur in the performance of their duties, except if the same is caused by his gross negligence or willful default.

12.3 To the full extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2, shall be indemnified out of the assets of the Company for all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses caused by from their gross negligence or willful default and in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

IV. General meetings of shareholders**Art. 13. Powers and Voting rights.**

13.1 The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all operations of the Company within the limits of the Company Law.

13.2 Each share is entitled to one vote. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

13.3 Without prejudice to articles 13.4 and 13.5, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.4 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 and shall cast their vote by signing the circular resolution. Shareholders shall be obliged to cast their vote and mail it to the Company within fifteen (15) days as from the sending of the text of the proposed resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by a copy delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 The sole shareholder assumes all powers conferred by the Company Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be memorialized in minutes.

Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.

14.1 The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers must convene or consult the shareholders at the request of shareholders representing more than one-half (1/2) of the share capital of the Company.

14.2 The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3 Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of an emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices for the meetings.

14.5 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as having been duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy, such proxy to be granted in writing, whether in original or delivered by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted (i) by shareholders (ii) owning more than one-half (1/2) of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or upon the first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8 However, resolutions to modify or amend the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three (3/4) quarters of the share capital of the Company. However, under no circumstances may a majority of the shareholders oblige any shareholders to increase their participation in the Company.

14.9 The shareholders may only change the nationality of the Company by unanimous vote.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 15. Accounting Year and Annual general meeting.

15.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year.

15.2 Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's board of managers shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all of the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) and shareholders of the Company.

15.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4 If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice.

15.5 If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice for the meeting, such meeting to take place within the time period set forth by the Company Law.

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve as required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve is equal to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to allocate any surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, pursuant to the following conditions:

- (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits accrued since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;
- (iv) assurance has been given that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and
- (v) if after the close of the financial year, the amount available for distribution is less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 In the event of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by the Company Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company.

17.2 Any surplus remaining from the sale of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder of the Company.

VII. General provision

Art. 18. General provision. Reference is made to the provisions of the Company Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2013.

Subscription - Payment

All the 500 (five hundred) shares representing the capital have been entirely subscribed by White River Holdco Lux S.a r.l. prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euros) is as now at the disposal of the Company proof of which has been duly given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately upon the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing all of the subscribed share capital, passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to set at Three (3) the number of members of the board of managers and to appoint the following persons as the managers of the Company for an unlimited period of time:

(i) Mr. Thierry DRINKA, born in Laon (France) on October 11, 1968, with professional address at L-2166 Luxembourg, 3, rue Mozart;

(ii) Mr. Jerome SILVEY, born in Pennsylvania (USA) on June 27, 1957, with professional address at 591, West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, United States of America;

(iii) Mrs Peggy MURPHY, born in Metz (France) on January 23, 1972, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolves to establish the registered office of the Company at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the date first indicated in this document.

The present deed, having been read to the proxyholder of the appearing party, was signed by the proxyholder and the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le troisième jour du mois de juin,

par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

a comparu

White River Holdco Lux S.à r.l., une Société à responsabilité limitée de droit du Luxembourg, établie et ayant son siège social au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en cours d'immatriculation, ici représentée par son Gérant Thierry Drinka avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Green River JV Co Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le siège social de la Société peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance de la Société si le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères.

Plus particulièrement, la Société a pour objet de générer d'importants bénéfices au profit de ses actionnaires par

(i) La localisation, l'analyse, l'investissement, l'acquisition, la détention, l'initialisation, le soutien, le maintien, le contrôle, la location, la gestion, le développement, l'amélioration, l'hypothèque, les sûretés et garanties, la vente bénéficiaire et la conclusion d'emprunts porteurs d'intérêts relatifs à des propriétés immobilières ou titres et autres intérêts liés à l'immobilier, y inclus, sans y être limités, les terres à améliorer et développer, les immeubles de rapport et d'appartements à louer, les immeubles de bureaux, les maisons unifamiliales, les ensembles industriels, les immeubles de recherche et développement, les parcs de loisirs, ensembles et complexes hôteliers, les propriétés à temps partiels, motels et autres lieux d'hébergement, habitations mixtes, propriétés telco et terrains en zone résidentielle, et les emprunts hypothécaires ou garantis par des sûretés grevant ces droits immobiliers,

(ii) Prendre des participations en tant qu'associé, propriétaire ou investisseur ou bailleur de fonds, comme commandité ou commanditaire de société en commandite, associé de sociétés à responsabilité limitée, actionnaire de sociétés anonymes, ou autres formes juridiques de personnes morales, dont l'objet commercial est en relation avec le domaine de l'immobilier, en ce compris, sans y être limité, la propriété, la vente, la location, le financement, le développement et/ou la gestion de ceux-ci ou la prestation de services y relative, et

(iii) L'engagement et l'implication dans toute autre activité qui pourrait être liée à celles évoquées ci-avant, de manière directe, indirecte ou accessoire.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25), toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3 Toute prime d'émission payée lors de l'émission de parts sociales doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'émission des Parts Sociales») de la Société. Le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être incorporé dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales, conformément aux dispositions des Statuts. En outre, le Compte de Prime d'émission des Parts Sociales peut être utilisé pour effectuer le remboursement de Parts Sociales, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil. Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales, dans le cadre d'une réduction de son capital souscrit par annulation des parts rachetées et conformément aux modalités et conditions suivantes:

(i) le prix de rachat est fixé par référence à la valeur nominale de chacune des parts sociales rachetées, ou, s'il est supérieur, dans la limite du montant total de toutes les sommes distribuables et en conformité avec les droits conférés aux parts sociales rachetées tels que prévus par les Statuts. Lorsque le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles pour couvrir l'excédent de prix;

(ii) le rachat est décidé par une résolution prise par la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société; et

(iii) les parts sociales rachetées sont annulées immédiatement après la réduction du capital social.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Le ou les gérants ne sont pas nécessairement associés.

7.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

7.3 Si un gérant unique a été nommé, il assume tous les pouvoirs conférés par la Loi et les Statuts au conseil de gérance. Le gérant unique aura l'option de consigner ses décisions dans des procès-verbaux.

7.4 Les gérants sont rééligibles pour nomination mais révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés. Un gérant peut démissionner de son mandat à n'importe quel moment mais un gérant démissionnaire devra continuer d'exercer son mandat jusqu'à ce qu'un successeur lui soit désigné.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et activités conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance peut nommer parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du conseil de gérance et des actionnaires. Il peut aussi nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un gérant et qui sera responsable de garder les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des actionnaires.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.3 Il sera donné à tous les gérants une convocation, qu'elle soit en original ou en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courriel, de toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de réunion urgente, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.4 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et déclarent avoir été dûment informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à l'exigence de convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance que le consentement soit en original, soit en copie envoyée par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique par chaque membre du conseil de gérance. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.5 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, que ce soit en original ou sur copie par télégramme, télex, facsimile ou courriel, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courriel.

Art. 10. Représentation.

10.1 La société sera engagée par rapport aux tiers par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2 et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Conflit d'intérêts.

11.1 Aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé.

11.2 Nonobstant ce qui précède, aucun contrat et aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs gérants, directeurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait gérant, administrateur, associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé. Le gérant, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est gérant, administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou firme avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle est autrement en relations d'affaires, ne sera pas par là même privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en relation avec pareil contrat ou pareilles affaires. Au cas où un gérant, directeur ou fondé de pouvoir aurait un intérêt personnel dans quelque affaire de la Société, ce gérant, directeur ou fondé de pouvoir devra informer le conseil de gérance de son intérêt personnel et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de pareil gérant, directeur ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des actionnaires.

Art. 12. Responsabilité des gérants.

12.1 Dans le cadre de leur mandat, les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59, alinéa 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

12.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

IV. Assemblées générales des associés

Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.

13.1 L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les activités de la Société dans les limites de la Loi.

13.2 Chaque part sociale donne droit à un vote. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci.

13.3 Sans préjudice des articles 13.4 et 13.5, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.4 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société dans un délai de quinze (15) jours suivant l'envoi du texte de la résolution proposée. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, attestées soit en original soit en copie émise par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées en procès-verbaux.

Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne (associé ou non) comme mandataire, un tel mandat sera donné par écrit, soit en original, soit en copie envoyé par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 15. Exercice social et Assemblée générale annuelle.

15.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaires et bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

Art. 16. Affectation des bénéfices.

16.1 Cinq pourcent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le conseil de gérance;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation.

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Dispositions Générales

Art. 18. Dispositions générales. Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par White River Holdco Lux S.à r.l., prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12,500 (douze mille cinq cents Euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que gérant de la Société pour une période indéterminée:

(i) M. Thierry DRINKA, né à Laon (France) le 11 octobre 1968, avec adresse professionnelle au 3, rue Mozart, L-2166 Luxembourg,

(ii) M. Jerome SILVEY, né en Pennsylvanie (USA) le 27 juin 1957, avec adresse professionnelle au 591 West Putnam Avenue, Greenwich, CT 06830, Etats-Unis d'Amérique,

(iii) Mme Peggy MURPY, née à Metz (France) le 23 janvier 1972, avec adresse professionnelle 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013. LAC/2013/25306. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013075015/587.

(130092987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2013.

WP XI Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 140.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079075/9.

(130097209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.

Monterey Holdings I Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.831.700,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 109.057.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 14 juin 2013, que:

(i) Le mandat de Monsieur Gérard Maîtrejean en qualité de Gérant TF (7F Manager) de la Société a été confirmé avec effet au 29 janvier 2009 (date de sa nomination en qualité de gérant de la Société);

(ii) Le mandat de Monsieur Frédéric Feyten en qualité de Gérant TF (7F Manager) de la Société a été confirmé avec effet au 12 mars 2008 (date de sa nomination en qualité de gérant de la Société);

(iii) Le mandat de Monsieur Stef Oostvogels en qualité de Gérant TF (7F Manager) de la Société a été confirmé avec effet au 24 mai 2006 (date de modification des statuts de la Société);

(iv) Le mandat de Monsieur Chris Barnes en qualité de Gérant TF (7F Manager) de la Société a été confirmé avec effet au 22 septembre 2009 (date de sa nomination en qualité de gérant de la Société); et

(v) Le mandat de Monsieur Neil Hasson en qualité de Gérant CPI (CPI Manager) de la Société a été confirmé avec effet au 28 novembre 2007 (date de sa nomination en qualité de gérant de la Société).

Suite à un changement d'adresse des associés, il est précisé que:

- Dory 1 S.à r.l. a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- Dory 1 (NFR) S.à r.l. a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- Dory 2 S.à r.l. a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- Dory 3 S.à r.l. a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg; et
- Dory 4 S.à r.l. a désormais son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Stef Oostvogels, Gérant TF (7F Manager) de la Société est désormais la suivante: Rue Spierzelt 1, 8063 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013080441/32.

(130099219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Mangaroca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.362.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 31 mai 2013

1. Le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN n'a pas été renouvelé.
2. Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née le 11 octobre 1976 à Rocourt (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
3. Madame Ruth VON WYL, a été reconduite dans ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
4. Madame Juliette LORANG a été reconduite dans son mandat administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.
5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2019.

Luxembourg, le 18.06.2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MANGAROCA S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013080443/22.

(130098906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

Manima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 157.934.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013080444/9.

(130098920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juin 2013.

FRP10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.973.

STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the thirty-first of May;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

The private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398,

here duly represented by two of its managers, namely:

- Mrs. Catia CAMPOS, private employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, and

- Mrs. Deborah BUFFONE, private employee, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") to establish as follows:

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") under the name of "FRP10 S.à r.l." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Law").

Art. 2. The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The Company may borrow in any form whatever.

The Company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the Law.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place of the Grand Duchy of Luxembourg by simple decision of the shareholders.

If extraordinary events of a political or economic nature which might jeopardize the normal activity at the registered office or the easy communication of this registered office with foreign countries occur or are imminent, the registered office may be transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such decision will have no effect on the Company's nationality. The declaration of the transfer of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under the given circumstances.

Art. 4. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. The corporate capital is set at twelve thousand six hundred Euros (12,600.- EUR) represented by five hundred and four (504) sharequotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended Law are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the Company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The Company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.

Art. 6. The sharequotas are indivisible with respect to the Company, which recognizes only one owner per sharequota.

If a sharequota is owned by several persons, the Company is entitled to suspend the related rights until one person has been designated as being with respect to the Company the owner of the sharequota. The same applies in case of a conflict between the usufructuary and the bare owner or a debtor whose debt is encumbered by a pledge and his creditor. Nevertheless, the voting rights attached to the sharequotas encumbered by usufruct are exercised by the usufructuary only.

Art. 7. The transfer of sharequotas inter vivos to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital. The transfer of sharequotas mortis causa to other shareholders or to third parties is conditional upon the approval of the general shareholders' meeting representing at least three quarter of the corporate capital belonging to the survivors.

This approval is not required when the sharequotas are transferred to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse. If the transfer is not approved in either case, the remaining shareholders have a preemption right proportional to their participation in the remaining corporate capital.

Each unexercised preemption right inures proportionally to the benefit of the other shareholders for a duration of three months after the refusal of approval. If the preemption right is not exercised, the initial transfer offer is automatically approved.

Art. 8. The death, the declaration of minority, the bankruptcy or the insolvency of a shareholder will not put an end to the Company. In case of the death of a shareholder, the Company will survive between his legal heirs and the remaining shareholders.

Art. 9. The creditors, assigns and heirs of the shareholders may neither, for whatever reason, affix seals on the assets and the documents of the Company nor interfere in any manner in the management of the Company. They have to refer to the Company's inventories.

Art. 10. The Company is managed and administered by one or several managers, whether shareholders or third parties. The power of a manager is determined by the general shareholders' meeting when he is appointed. The mandate of manager is entrusted to him until his dismissal ad nutum by the general shareholders' meeting deliberating with a majority of votes.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the Company's transactions and to represent the Company in and out of court.

The manager(s) may appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

Art. 11. No manager enters into a personal obligation because of his function and with respect to commitments regularly contracted in the name of the Company; as an agent, he is liable only for the performance of his mandate.

Art. 12. The collective resolutions are validly taken only if they are adopted by shareholders representing more than half of the corporate capital.

Nevertheless, decisions amending the Articles can be taken only by the majority of the shareholders representing three quarter of the corporate capital. Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.

Art. 13. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 14. Each year, as of the thirty-first day of December, the management will draw up the annual accounts and will submit them to the shareholders.

Art. 15. Each shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company during the fifteen days preceding their approval.

Art. 16. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the general expenses, the social charges, the amortizations and the provisions represents the net profit of the Company. Each year five percent (5 %) of the net profit will be deducted and appropriated to the legal reserve. These deductions and appropriations will cease to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10 %) of the corporate capital, but they will be resumed until the complete reconstitution of the reserve, if at a given moment and for whatever reason the latter has been touched. The balance is at the shareholders' free disposal.

Art. 17. In the event of the dissolution of the Company for whatever reason, the liquidation will be carried out by the management or any other person appointed by the shareholders.

When the Company's liquidation is closed, the Company's assets will be distributed to the shareholders proportionally to the sharequotas they are holding.

Losses, if any, are apportioned similarly, provided nevertheless that no shareholder shall be forced to make payments exceeding his contribution.

Art. 18. With respect to all matters not provided for by these Articles, the shareholders refer to the legal provisions in force.

Art. 19. Any litigation which will occur during the liquidation of the Company, either between the shareholders themselves or between the manager(s) and the Company, will be settled, insofar as the Company's business is concerned, by arbitration in compliance with the civil procedure.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.

Subscription and Payment

The Articles thus having been established, the five hundred and four (504) sharequotas have been subscribed by the sole shareholder, the company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of twelve thousand six hundred Euros (12,600.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Resolutions taken by the sole shareholder

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

- 1) The registered office is established in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 2) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:
 - Mr. Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17, 1967, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen;
 - Mr. Keimpe REITSMA, private employee, born in Leiden (The Netherlands), on June 12, 1956, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen; and

Mr. James BODY, private employee, born in Clare (Ireland), on April 5, 1976, residing professionally in L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

3) The Company is validly bound in any circumstances and without restrictions by the joint signature of any two managers.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representatives of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said representatives have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le trente et un mai.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152398,

ici dûment représentée par deux de ses gérants, savoir:

- Madame Catia CAMPOS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen, et

- Madame Deborah BUFFONE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "FRP10 S.à r.l.", (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une

telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par cinq cent quatre (504) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la Société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La Société peut acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société. En cas de décès d'un associé, la Société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 10. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la Société et pour représenter la Société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la Société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 11. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 13. L'exercice social court du premier janvier au trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 16. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5 %) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale. Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la Société terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 19. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la Société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la Société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la Société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cent quatre (504) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, la société "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Résolutions prises par l'associée unique

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, né à Metz (France), le 17 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen;
 - Monsieur Keimpe REITSMA, employé privé, né à Leiden (Pays-Bas), le 12 juin 1956, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen; et
 - Monsieur James BODY, employé privé, né à Clare (Irlande), le 5 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature conjointe de deux gérants.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux représentants de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits représentants a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. CAMPOS, D. BUFFONE, C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2013. LAC/2013/25207. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013079467/293.

(130098342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Fiduciaire BEFAC Expertises Comptables et Fiscales (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.066.

Le bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013079448/11.

(130097777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Fimeris, Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 66.968.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 6 juin 2013 a reconduit le mandat des administrateurs en fonction jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Guy SCHOSSELER, expert-comptable, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2016.

Pour extrait conforme

FIMERIS

Société anonyme

Référence de publication: 2013079449/16.

(130097535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

FIA Swiss Funding Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 124.289.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079447/9.

(130098525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Evercare Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.057.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg le 5 juin 2013:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- de nommer, pour une période d'un an se terminant avec l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014, les Administrateurs suivants:

* Monsieur Antoine Böhler, Administrateur de type A

* Monsieur Franck Payrar, Administrateur de type A

* Monsieur Didier Bensadoun, Administrateur de type B

- de nommer PricewaterhouseCoopers en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une période d'un an se terminant avec l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079429/18.

(130098468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Gate-16 Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 177.942.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Louis-Dimitri HADJISTRATIS, business consultant, né le 26 mars 1970 à Uccle (B), demeurant à B-1030 Schaerbeek, 36, Avenue des Azalées, Belgique,

ici représenté par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Gate-16 Lux S.A.".

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- toutes prestations de services incluant des analyses, des audits, la définition et le développement de systèmes informatiques, la gestion de projets, les réorganisations d'entreprises, la réorganisation et l'automatisation des processus et l'accompagnement dans des trajets de certification ISO;

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;

- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;

- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;

- détenir des marques et brevets;

- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contre-valeurs minimales et maximales.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, divisés en deux catégories, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de vote égal, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

Art. 9. Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature

sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

Art. 10. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 11. Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} mardi du mois de mai à 09h00, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, notamment à l'article 16 ci-après, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut

pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primera.»

Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

Art. 18. La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions Générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2013.

2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2014.

Souscription

Toutes les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique et libérées à concurrence de cent pourcent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.150,- EUR.

Décisions de l'assemblée générale des actionnaires

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale des actionnaires, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

Deuxième résolution

Comme autorisé par la loi et les présents statuts la personne suivante est nommée à la fonction d'administrateur unique:

Monsieur Louis-Dimitri HADJISTRATIS, business consultant, né le 26 mars 1970 à Uccle (B), demeurant à B-1030 Schaerbeek, 36, Avenue des Azalées, Belgique

Troisième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

Alpha Expert S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 88.567.

Quatrième résolution

L'adresse du siège social est établie à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Cinquième résolution

Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes viennent à échéance 'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2018.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant, par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 mai 2013. Relation GRE/2013/2172. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013079470/216.

(130097671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Fortis Private Euro-Fashion-Center, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.905.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires et par le conseil d'administration en date du 13 juin 2013

1. Monsieur Hans DE GRAAF a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.

2. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

3. Mme Valérie PECHON a été nommée présidente du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2017.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Fortis Private Euro-Fashion-Center

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013079442/19.

(130098097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

FAGE International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 171.645.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale d'actionnaires du 10 juin 2013

En date du 10 juin 2013, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771 en tant que réviseur d'entreprises agréé et ce, jusqu'à l'assemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2013.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013079444/16.

(130097582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

FinHestia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.039.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés réunie le 7 juin 2013

L'assemblée reconduit le mandat des gérants, la société Beech Tree S.A., ayant son siège social 11, boulevard Royal, L-2449 LUXEMBOURG, (gérant A), représentée par Monsieur Alain BEGUIN, demeurant 12, rue Jules Claretie, F-75116 PARIS et la société à responsabilité limitée Finvestan, ayant son siège social au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEM-

BOURG, (gérant B) pour une période venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle des associés statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

L'assemblée nomme KPMG Luxembourg, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 9, Allée Scheffer, L-2520 LUXEMBOURG, en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une durée expirant lors de l'assemblée générale des associés statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013079438/19.

(130097709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Flowserve Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.308.

Extrait des résolutions écrites prises en date du 31 mai 2013

En date du 31 Mai 2013, les actionnaires de Flowserve Luxembourg Holdings S.à r.l. («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Monsieur John Michael Nanos en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet en date de 6 Mai 2013;
- De révoquer Monsieur Samuel Justin Barrett en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet en date de 6 Mai 2013;
- De révoquer Monsieur Robert Etienne den Hartog en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet en date de 6 Mai 2013;
- De nommer Monsieur Luke Edward Alverson, né le 11 décembre 1977 en Texas, Etats Unis, résidant professionnel au 5215 N. O'Connor Boulevard Suite 2300, Irving, Texas 75039 Etats Unis en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet au 6 mai 2013 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013079440/23.

(130098352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Fortis Private Euro-Fashion-Center, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.905.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Fortis Private Euro-Fashion-Center

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013079441/11.

(130098085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Euramyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.815.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire Tenue extraordinairement en date du 14 juin 2013

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Barry John CANNINGS, demeurant à Treeptops, 9 Roundhill Way, Cobham, Surrey KT11 2EXM, Royaume-Uni, Président;
- Monsieur Tom Boudewijn REITSMA, demeurant à Ertskade 101, 1019 BB, Amsterdam, Pays-Bas;

- Madame Alena KACELOVA, directeur de société, demeurant à Svepomoc I 1720/33, Prerov I-Mesto, Prerov, République Tchèque.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 14 juin 2013.

Référence de publication: 2013079409/20.

(130098359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

European Charter Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.006.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 30 avril 2013, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Monsieur Marc THEISEN, administrateur de catégorie B, né le 05 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 30 avril 2013, de nommer un administrateur, à savoir:

- Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, administrateur de catégorie B, né le 30 août 1955 à Eindhoven (Pays-Bas), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité en date du 30 avril 2013, de nommer comme Président du Conseil d'Administration, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, Président et administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 42-44, avenue de la gare L-1610 Luxembourg

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013079425/21.

(130097567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Euroports Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 117.473.

—
In the year two thousand and thirteen, on the sixteenth of May,

before Maître Joëlle BADEN, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, a company incorporated under the laws of Malta whose registered office is at 171 Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta;

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of sixteen thousand euro (EUR 16,000.-), with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.373;

Antin Infrastructure Luxembourg IV, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.162;

all represented by Mr Patrick Biesdorf, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of three proxies given under private seal on 15 May 2013.

Said proxies, after having been initialed signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, still remain attached to present deed to been registered by the formality authorities.

Said appearing shareholders acting in their capacity of sole shareholders of Euroports Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred and thirty-three million one hundred thousand and seventy-five euro (EUR 133,100,075.-), with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 117.473, incor-

porated pursuant to a notarial deed of 21 June 2006, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 1650 of 31 August 2006 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 7 January 2013, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 912 of 17 April 2013.

The shareholders, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To increase the corporate capital of the Company by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) so as to raise it from its present amount of one hundred and thirty-three million one hundred thousand and seventy-five euro (EUR 133,100,075.-) up to one hundred and thirty-three million one hundred twenty five thousand and seventy-five euro (EUR 133,125,075.-);

2. To issue thousand (1,000) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares;

3. To accept the subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of eight million six hundred seventy five thousand euro (EUR 8,675,000) by existing shareholders and to accept full payment in cash for these new shares;

4. To amend paragraph one of article five of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase;

5. Miscellaneous;

have taken unanimously the following resolutions:

First resolution:

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand euro (EUR 25,000.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and thirty-three million one hundred thousand and seventy-five euro (EUR 133,100,075.-), represented by five million three hundred twenty four thousand and three (5,324,003) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, up to one hundred thirty-three million one hundred twenty five thousand and seventy-five euro (EUR 133,125,075.-), through the issue of one thousand (1,000.-) new shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription and Payment

The one thousand (1,000) new shares are subscribed as following:

a) four hundred (400) shares are subscribed by Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, prenamed, for a total price of three million four hundred eighty thousand euro (EUR 3,480,000.-), allocated for an amount of ten thousand euro (EUR 10,000.-) to the share capital and for three million four hundred seventy thousand euro (EUR 3,470,000.-) to the share premium account of the Company,

b) two hundred twelve (212) shares are subscribed by AEIF LH Sub 06 S.à r.l., prenamed, for a total price of one million eight hundred forty four thousand four hundred euro (EUR 1,844,400.-), allocated for an amount of five thousand three hundred euro (EUR 5,300.-) to the share capital and for one million eight hundred thirty-nine thousand one hundred euro (EUR 1,839,100.-) to the share premium account of the Company,

c) three hundred eighty-eight (388) shares are subscribed by Antin Infrastructure Luxembourg IV, prenamed, for a total price of three million three hundred seventy five thousand six hundred euro (EUR 3,375,600.-), allocated for an amount of nine thousand seven hundred euro (EUR 9,700.-) to the share capital and for three million three hundred sixty five thousand and nine hundred euro (EUR 3,365,900.-) to the share premium account of the Company.

All the one thousand (1,000.-) new shares are entirely paid up in cash so that the amount of eight million seven hundred thousand euro (EUR 8,700,000.-) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Second resolution:

The general meeting resolves to accept said subscriptions and payments and to allot the one thousand (1,000) new shares according to the above mentioned subscriptions.

Third resolution:

As a consequence of the above resolutions, first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and will henceforth read as follows:

« Art. 5. (first paragraph).

5.1. The corporate capital is fixed at one hundred and thirty-three million one-hundred twenty-five thousand and seventy-five euro (EUR 133,125,075.-), represented by five million three hundred twenty five thousand and three

(5,325,003) shares (parts sociales) of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up. The holders of the shares are together referred to as the "Shareholders".

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR 5,000.-.

Whereupon the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearers, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearers and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearers, the said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le seize mai,

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, une société constituée en vertu des lois de Malta, ayant son siège social au 171 Old Bakery Street, Valetta VLT 09, Malta;

AEIF LH Sub 06 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de seize mille euro (EUR 16,000) ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet L-2180 Luxembourg, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.373;

Antin Infrastructure Luxembourg IV, une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq-cents euro (EUR 12,500), ayant son siège social au 23, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.162;

toutes représentées par Maître Patrick Biesdorf, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes de trois procurations données sous seing privé le 15 mai 2013.

Lesquelles procurations, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire soussigné resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes agissant en leur qualité de seules et uniques associés de Euroports Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent trente-trois millions cent mille soixante-quinze euros (EUR 133.100.075.-), dont le siège social est au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.473, constituée suivant acte notarié en date du 21 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1650 du 31 août 2006 (la «Société»).

Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 janvier 2013, publié dans le Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 912 du 17 avril 2013.

Les associés, représentés comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informés des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-trois millions cent mille soixante-quinze euros (EUR 133.100.075,-) à cent trente-trois millions cent vingt-cinq mille soixante-quinze euros (EUR 133.125.075,-);

2 Émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes;

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de huit millions six cent soixante-quinze mille euros (EUR 8.675.000,-) par les associés actuels à libérer intégralement en espèces;

4 Modification de l'alinéa un de l'article cinq des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital;

5 Divers;

ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) pour le porter de son montant actuel de cent trente-trois millions cent mille soixante-quinze euros (EUR

133.100.075.-), représenté par cinq millions trois cent vingt-quatre mille trois (5.324.003) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cent trente-trois millions cent vingt-cinq mille soixante-quinze euros (EUR 133.125.075.-) par l'émission de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) nouvelles parts sociales sont souscrites comme suit:

a) quatre cent (400) parts sociales sont souscrites par Prime Infrastructure Europe Holdings (Malta II) Ltd, prénommée, pour un prix total de trois millions quatre cent quatre-vingt mille euros (EUR 3.480.000.-), affecté à concurrence d'un montant de dix mille euros (EUR 10.000.-) au capital social et à concurrence de trois millions quatre cent soixante-dix mille euros (EUR 3.470.000.-) au compte prime d'émission de la Société,

b) deux cent douze (212) parts sociales sont souscrites par AEIF LH Sub 06 S.à r.l., prénommée, pour un prix total d'un million huit cent quarante-quatre mille quatre cents euros (EUR 1.844.400.-), affecté à concurrence d'un montant de cinq mille trois cents euros (EUR 5.300.-) au capital social et à concurrence d'un million huit cent trente-neuf mille cent euros (EUR 1.839.100.-) au compte prime d'émission de la Société,

c) trois cent quatre-vingt-huit (388) parts sociales sont souscrites par Antin Infrastructure Luxembourg IV, prénommée, pour un prix total de trois millions trois cent soixante-quinze mille six cents euros (3.375.600.-), affecté à concurrence d'un montant de neuf mille sept cents euros (EUR 9.700.-) au capital social et à concurrence de trois millions trois cent soixante-cinq mille neuf cents euros (EUR 3.365.900.-) au compte prime d'émission de la Société.

Toutes les mille (1.000) parts sociales nouvelles sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de huit millions sept cent mille euros (EUR 8.700.000.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution:

L'assemblée générale décide d'accepter les prédites souscriptions et libérations et d'attribuer les mille (1.000) parts sociales nouvelles conformément aux prédites souscriptions.

Troisième résolution:

Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 5. (premier alinéa).

5.1 Le capital social est fixé à cent trente-trois millions cent vingt-cinq mille soixante-quinze euros (EUR 133.125.075.-), représenté par cinq millions trois cent vingt-cinq mille trois (5.325.003) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, entièrement souscrites et entièrement libérées. Les porteurs de parts sociales sont dénommées ensemble les «Associés»»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 5.000,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. BIESDORF et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 mai 2013. LAC/2013 /22594. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079427/182.

(130097660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Financière Daunou 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.403.

Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 3 juin 2013, les associés ont accepté la démission, avec effet au 15 avril 2013, de Alexandre Prost-Gargoz, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079433/13.

(130098561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Financière Internationale N°9 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 13.843.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2013

Maître René FALTZ, né le 17 août 1953 à Luxembourg, Maître Thomas FELGEN, né le 14 décembre 1971 à Luxembourg, tous deux domiciliés 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg et Monsieur Jean SCHERE, né le 5 décembre 1947 à Paris, ayant son adresse Unit n°F6, Leeward Cove, Frigate Bay, Saint-Kitts-et-Navis, ont été réélus administrateurs de la société. Leurs mandats s'achèveront à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2019.

Luxembourg Offshore Management Company S.A., LOMAC S.A., ayant son siège social 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22206 a été réélue commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2019.

Référence de publication: 2013079434/15.

(130097680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Euro Protection International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.470.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 13 juin 2013 à 9.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat de l'Administrateur unique Monsieur Frédéric DELORE.
- L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat de MAZARS Luxembourg, Cabinet de révision agréé 10A, rue Henri M. Schnadt L - 2530 Luxembourg, Réviseur d'entreprises Agréé.
- Les mandats de l'Administrateur unique et du Réviseur d'entreprises Agréé viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Pour copie certifiée conforme

Signature

L'Administrateur unique

Référence de publication: 2013079423/16.

(130097537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Forbi S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 61.144.

L'assemblée générale ordinaire du 10 juin 2013 a ratifié la décision prise par le Conseil d'administration en date du 19 mars 2012 de coopter Monsieur Yannick KANTOR au poste d'administrateur de la société, en remplacement de Madame Marie BOURLOND démissionnaire.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire Monsieur Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé administrateur avec effet rétroactif au 15 novembre 2012 en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Yannick KANTOR.

Enfin, lors de cette même assemblée générale ordinaire, Monsieur Cédric JAUQUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Guy KETT-MANN.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 18.06.2013.

Pour: FORBI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013079461/23.

(130098288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Framed A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.701.

Auszug aus dem Protokoll der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 11.06.2013, 15.00 Uhr Abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Zum Rechnungskommissar wird ernannt, bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2019 stattfindet

LCG International AG

11a, bd. Joseph II

L-1840 Luxembourg.

Sitz der Gesellschaft:

11a, bd. Joseph II

L-1840 Luxembourg

Luxemburg, den 11.06.2013.

Unterschrift

Die Versammlung

Référence de publication: 2013079465/20.

(130098034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Fortan Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.904.

Suite à l'assemblée générale ordinaire du 18 juin 2013, la cooptation en date du 05 décembre 2012 de Monsieur Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au Conseil d'administration et la démission à cette même date de Monsieur Olivier LECLIPTEUR du Conseil d'administration ont été ratifiées. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu, s'achèvera avec ceux des autres administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

Lors de cette même assemblée générale ordinaire du 18 juin 2013, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommée Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire Monsieur Yves BIEWER. Le mandat du nouvel administrateur s'achèvera avec ceux des autres administrateurs, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 18.06.2013.

Pour: FORTAN INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013079463/21.

(130098287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Eulerphi S.C.A. SICAF-SIF, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 159.992.

Société anonyme fondée le 25 Mars 2011 et publication dans le Mémorial C-N° 1513 du 8 juillet 2011.

Les comptes annuels de 2012 ont été clôturés au 31 Décembre 2012 et approuvés lors de l'assemblée ordinaire des actionnaires le 13 juin 2013 au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18/06/2013.

Paddock Fund Administration

Référence de publication: 2013079408/13.

(130098147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Fullytop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 63.076.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FULLYTOP S.A.

Société Anonyme

3, rue Jean-Pierre Sauvage

L-2514 Luxembourg

Grand Duché de Luxembourg

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2013079469/16.

(130097461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Naxamber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 160.458.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013079716/13.

(130098440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

MGC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4940 Bascharage, 149, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079691/9.

(130097897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Mambor Investments S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 114.181.

CF Corporate Services a décidé de dénoncer le siège social avec effet au 11 juin 2013 de la société

MAMBOR INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L – 1653 Luxembourg

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 114 181

Luxembourg, le 11 juin 2013.

CF Corporate Service

Société Anonyme

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013079669/16.

(130097862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Mandarin Road, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 171.256.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079671/9.

(130098467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Mac Pulford S.A., Société Anonyme,

(anc. Manco Osead S.A.).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.787.

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANCO OSEAD S.A., établie et ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 158.787, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 janvier 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 883 du 3 mai 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Annick BRAQUET, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Arlette SIEBENALER, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'assemblée élit comme scrutateur, Monsieur Philippe CHANTEREAU, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cent actions sans désignation de valeur nominale, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la dénomination sociale et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en MAC PULFORD S.A., de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il existe une société anonyme sous la dénomination de MAC PULFORD S.A.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER, P. CHANTEREAU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26044. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079670/45.

(130098518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

May Fixation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8612 Pratz-Préizerdaul, 1A, rue de Buschrodt.

R.C.S. Luxembourg B 82.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 juin 2013.

Référence de publication: 2013079676/10.

(130098583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Merrill Lynch Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 69.505.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013079687/9.

(130098498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2013.

Alepi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 165.089.

EXTRAIT

Suite aux résolutions prises par les actionnaires de la Société en date du 5 juin, 2013, il a été décidé d'accepter la démission de:

- Monsieur Teunis Christiaan AKKERMAN, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Carmine ROTONDARO, membre du conseil de gérance de classe «A»;
- Monsieur Carlo Maria PELAGALLO, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Flaminia PELAGALLO, membre du conseil de gérance de classe «B»;
- Madame Alessandra PELAGALLO, membre du conseil de gérance de classe «B»;

ce avec effet du 5 juin 2013 et de nommer avec effet du 5 juin 2013 jusqu'à l'assemblée générale des associés de la Société qui se tiendra en l'année 2014:

- Monsieur Benoît Lucien J. DESSY, né le 9 janvier 1971 à Bastogne, La Belgique, ayant son adresse professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe «A» et «Président» du conseil de gérance;

- Monsieur Andrea Giovanni CARINI, né le 20 septembre 1967 à Tripoli, Libye, ayant son adresse professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe «B»; and

- Madame Hélène Marie Laurence MERCIER, née le 1^{er} février 1972 à Mont Saint-Martin, France, ayant son adresse professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe «B».

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société, en date du 5 juin 2013, se compose comme suit:

Monsieur Benoît Lucien J. DESSY, membre du conseil de gérance de classe «A» et «Président»;

Monsieur Andrea Giovanni CARINI, membre du conseil de gérance de classe «B»;

Madame Hélène Marie Laurence MERCIER, membre du conseil de gérance de classe «B».

Suite aux résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 5 juin, 2013, le siège de la Société a été transféré de 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg au 19-21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg,

Pour Alepi S.à r.l.

S.Th. Kortekaas

Mandataire

Référence de publication: 2013081597/35.

(130101182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

Aeriance Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 138.867.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire Unique de la Société, prises en date du 13 mai 2013:

- Renouvellement, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013, du mandat des Administrateurs suivants:

* Monsieur Jacques RUIMY, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

* Monsieur Franck RUIMY, Administrateur;

* Monsieur David GOAR, Administrateur;

* Monsieur Richard HILLIER, Administrateur;

* Monsieur Rodney HODGES, Administrateur;

* Monsieur Antoine LAM-CHOK, Administrateur;

* Monsieur Daniel BENDAVID, Administrateur.

- Renouvellement du Réviseur d'Entreprises agréé, BDO Audit S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2013:

A l'issue de ces résolutions, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Jacques RUIMY, 123, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris.

Administrateurs:

- Monsieur Jacques RUIMY, 123, avenue des Champs Elysées, F-75008 Paris.

- Monsieur Franck RUIMY, 49 Grosvenor Street, W1K 3HP, Londres, Royaume-Uni;

- Monsieur David GOAR, 31 Pier Road, Ordnance House, St Helier, JE4 8PW Jersey, îles Vierges Britanniques;

- Monsieur Richard HILLIER, 34 rue de l'Athénée, 6th floor, PO Box 393, 1211 Geneve 12, Switzerland;

- Monsieur Rodney HODGES, 34 rue de l'Athénée, 6th floor, PO Box 393, 1211 Geneve 12, Switzerland;

- Monsieur Antoine LAM-CHOK, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg;

- Monsieur Daniel BENDAVID, 49 Grosvenor Street, W1K 3HP, Londres, Royaume-Uni.

Réviseur d'Entreprises agréé:

BDO Audit, ayant son siège social au 2 avenue Charles de Gaulle, L-2013 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2013.

Référence de publication: 2013081571/36.

(130101259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2013.

X-Nov IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.233.

L'adresse de X-NOV, une société par actions simplifiée de droit français, Associé Unique de la Société a été modifiée comme indiqué ci-dessous:

X-NOV

14, rue du Chêne Sec
F-70400 HERICOURT

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Vesoul sous le numéro 448 101 626.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2013.

Pour X-NOV IP S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013081522/18.

(130100067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

X-Nov IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 171.233.

—
Résolutions prises par l'Associé Unique le 23 mai 2013

3. Les démissions de:

- Monsieur Jean-François BIEGUN, Gérant de catégorie A
- Monsieur Pascal LOEHLE, Gérant de catégorie A
- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, Gérant de catégorie B
- Madame Françoise DUMONT, Gérant de catégorie B
- Madame Betty PRUDHOMME, Gérant de catégorie B

sont acceptées

4. Nomination de Monsieur Jean-Marie DEMEURE, né le 6 mars 1945 à Pontarlier (France), résidant au 99, route de Longwy, L-8080 Bertrange en tant que Gérant de la Société;

5. Les membres du Conseil de Gérance ne seront plus répartis en différentes catégories. La Société sera engagée par la signature conjointe des deux Gérants;

X-NOV

Signature

ASSOCIE UNIQUE

Référence de publication: 2013081521/23.

(130100067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Wallberg Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 137.988.

—
Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der Wallberg Invest S.A.

Die Ordentliche Generalversammlung vom 20. Juni 2013 der Wallberg Invest S.A. hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

- Herr Julien Zimmer (Vorsitzender)
- Herr Nikolaus Rummler (stellv. Vorsitzender)
- Herr Marcel Ernzer (Mitglied)

Alle Herren mit Geschäftsadresse 4, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen.

Die genannten Herren werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014 als Verwaltungsrat gewählt. Herr Michael Marx stellt sich nicht mehr der Wiederwahl und scheidet somit aus dem Verwaltungsrat aus.

Die Aktionäre beschließen einstimmig bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahr 2014 PricewaterhouseCoopers Société coopérative, 400, route d'Esch, L-2220 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer zu wählen.

Luxembourg, den 20. Juni 2013.

Für Wallberg Invest S.A.

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013081503/22.

(130100348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Wandsworth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 122.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013081505/9.

(130099887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Video Parc International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 73.413.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 11 juin 2013

Résolution unique

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Christophe BLONDEAU avec effet au 06 juin 2013, de sa fonction d'Administrateur et de Président du Conseil d'administration au sein de la société et décide de coopter, avec effet au 06 juin 2013, Monsieur Marc LIBOUTON, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Marc LIBOUTON terminera le mandat de son prédécesseur.

Référence de publication: 2013081495/14.

(130100250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Vetea Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 178.042.

STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Fabrice SANTORO, consultant, né à Pirae (France), le 9 décembre 1972, demeurant à CH-1978 Lens, Route de Crans 97, Chalet les Deux Bisses (Suisse),

ici représenté par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de VETEA INVEST S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La Société peut également réaliser toutes opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles, à l'exclusion des activités spécialement réglementées d'agent immobilier, de promoteur

immobilier, et d'administrateur de biens - syndic de copropriété.

La Société peut aussi acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La Société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la Société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2014.

Souscription et Libération

Toutes les actions ainsi souscrites par l'actionnaire unique ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

84813

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Le comparant, préqualifié et représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
 - a) Monsieur Fabrice SANTORO, consultant, né à Pirae (France), le 9 décembre 1972, demeurant à CH-1978 Lens, Route de Crans 97, Chalet les Deux Bisses (Suisse);
 - b) Monsieur Christophe ANTINORI, juriste, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue;
 - c) Monsieur Xavier FABRY, juriste, né à Metz (France), le 2 août 1977, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la Société:

La société à responsabilité limitée Read S.à R.L., établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 45.083.

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017.

5. L'adresse de la Société est établie à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juin 2013. Relation GRE/2013/2349. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2013081493/225.

(130099753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2013.

Brady Finance Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 153.389.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth day of May.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Brady Luxembourg, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111.015,

represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal on 24th May, 2013.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the undersigned notary to record that:

1. the appearing party prenamed, represented as stated above, is the sole shareholder of Brady Finance Luxembourg, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 153.389 (the "Company"). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary then residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 May 2010 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") on 25 June 2010 under number 1317. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 29 March 2011 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C on 3 August 2012 under number 1939;

2. the capital of the Company is set at fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) represented by fifteen thousand (15,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid-up.

3. After this has been set forth, the above named shareholder, representing the entire corporate capital, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg to 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder decides, subsequently, to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5. Registered Office.** The registered office of the Company is established in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place within Capellen by means of a resolution of the manager, or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers in accordance with these Articles."

Third resolution

The sole shareholder decides to approve the resignation of David DION as manager of the Company with effect as of 17 May 2013.

Fourth resolution

The sole shareholder decides to revoke Liebwin VAN LIL as manager of the Company with effect as of 24 May 2013.

Fifth resolution

The sole shareholder decides to appoint the following persons as managers of the Company with effect as of 24 May 2013 for an undetermined term:

- Peter SWERTS, tax manager, born on 9 December 1974 in Mol, Belgium with professional address at Industriepark C3, Lindestraat 20, Zele, B9640 Belgium; and
- Bart WAUTERICKX, operations manager, born on 3 September 1965 in Halle, Belgium with professional address at Industriepark C3, Lindestraat 20, Zele, B9640 Belgium.

As a consequence thereof, the board of managers of the Company is as from now on composed of the following three persons:

- Thomas FELMER with professional address at 8821, Hilly Lane, USA -53024 Saukville (Wisconsin), United States of America;
- Peter SWERTS; and
- Bart WAUTERICKX.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Brady Luxembourg, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises ayant son siège social à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.015,

représentée par Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, demeurant à Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration donnée le 24 mai 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

4. La partie comparante prénommée et représentée tel qu'indiqué ci-dessus, est l'associé unique de Brady Finance Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.389 (la "Société"). La Société a été constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 26 mai 2010 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") le 25 juin 2010 sous le numéro 1317. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois le 29 mars 2011 suivant acte du notaire soussigné et publié au Mémorial C le 3 août 2012 sous le numéro 1939;

5. Le capital social de la Société est fixé à quinze mille Euros (15.000.- EUR) représenté par quinze mille (15.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (1.- EUR) chacune, entièrement libérées.

6. L'associé prénommé, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg à 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, par conséquent, de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Siège social.** Le siège social de la Société est établi à Capellen, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré à tout autre endroit dans les limites de Capellen par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par décision conseil de gérance de la Société en cas de pluralité des gérants, conformément aux Statuts."

Troisième résolution

L'associé unique décide d'approuver la démission de David DION en tant que gérant de la Société avec effet au 17 mai 2013.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de révoquer Liebwin VAN LIL en tant que gérant de la Société avec effet au 24 mai 2013.

Cinquième résolution

L'associé décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet au 24 mai 2013 pour une durée indéterminée:

- Peter SWERTS, tax manager, né le 9 décembre 1974 à Mol, Belgique avec adresse professionnelle à Industriepark C3, Lindestraat 20, Zele, B9640 Belgique; et
- Bart WAUTERICKX, operations manager, né le 3 septembre 1965 à Halle, Belgique avec adresse professionnelle à Industriepark C3, Lindestraat 20, Zele, B9640 Belgique.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des trois personnes suivantes:

- Thomas FELMER avec adresse professionnelle à 8821, Hilly Lane, USA-53024 Saukville (Wisconsin), Etats-Unis;
- Peter SWERTS; et
- Bart WAUTERICKX.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et adresse, la partie comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 mai 2013. Relation: EAC/2013/6744. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013074069/129.

(130091405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

BSL, Bourbon Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 158.075.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Gérance

Référence de publication: 2013074067/10.

(130091213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2013.

VGO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.000.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 177.494.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 mai 2013.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 23 mai 2013 que:

- M. Jakub Jasica, demeurant professionnellement au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, a démissionné de sa fonction de gérant unique de la Société avec effet au 23 mai 2013.

Conseil de gérance:

L'associé unique a décidé de nommer en son remplacement, à la fonction de gérant de la Société, avec effet au 23 mai 2013 et ce, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean Roger Lemaire, né le 10 juillet 1953 à Bastogne, Belgique, demeurant au 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen, gérant; et

- Monsieur Teunis Akkerman, né le 30 décembre 1948 à Dirksland, Pays-Bas, demeurant au 15, me Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, gérant; et

- Monsieur Akihito Watanabe, né le 29 mars 1978 à Nagoya, Japon, demeurant professionnellement au 6 Battery Road, #15-05, Singapore 049909, gérant.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VGO S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013073877/25.

(130090284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.

Steplet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 113.016.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 21 mars 2013, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société STEPLET S.à r.l. dont le siège social à L-2636 Luxembourg, 12 rue Léon Thyès a été dénoncé en date du 16 janvier 2009.

Ce même jugement a nommé juge-commissaire, Madame Martine LEYTEM, premier juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Me Laurélia STEINMETZ, avocat, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Maître Laurélia STEINMETZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2013073802/16.

(130090616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juin 2013.
